GRAND CONCOURS

Gagnez une Fiat 500 0.9 Twinair POP d'une valeur de CHF 21'750.-*!

Participez directement sur www.suisseenergie.ch !

1. Quels véhicules sont désormais aussi soumis à l'étiquette-énergie ?
   A Tracteurs B Camping-cars C Voitures électriques
2. Sur quoi se base-t-on pour définir la catégorie d'efficacité énergétique ?
   A L'émission de CO_2 en gramme par kilomètres
   B La consommation d'énergie primaire en équivalent essence
   C La charge environnementale, mesurée en points de charge
3. Pourquoi l'échelle de répartition dans les catégories d'efficacité énergétique est-elle actualisée chaque année au 1er janvier ?
   A Car seul un septième des nouveaux véhicules peuvent prétendre à la meilleure catégorie, la catégorie A
   B Car l'UE adapte aussi son échelle chaque année
   C Pour éviter que ce soient toujours les mêmes modèles dans la classe A
4. Qui répond aux questions sur les rabais pour les taxes sur les véhicules à moteur ?
   A L'Office fédéral de l'énergie ou l'infoline de SuisseEnergie
   B L'office cantonal responsable (Office de la circulation)
   C L'assurance où j'ai conclu mon assurance pour véhicule à moteur

Conditions de participation : Sont autorisées à participer toutes les personnes résidant en Suisse, âgées de 18 ans révolus. Les communications se font par téléphone. La participation est gratuite et sans engagement. Les collaborateurs de l'OFEN sont exclus du concours. Les gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants jusqu'au 29 juin 2012. Tout recours juridique est exclu. Le prix ne peut être remis en espèces.

*Fiat 500 0.9 Twinair POP, 875 cm³, 85 PS, émissions CO_2 (EG) 92 g/km, efficacité énergétique A.

L'achat de voiture écologique grâce à l'étiquette-énergie

L'étiquette-énergie d'un nouveau véhicule renseigne sur sa consommation en énergie et sur les émissions de CO_2, ce qui permet aujourd'hui d'acheter sa voiture en respectant le climat et l'énergie. Elle renseigne de plus sur les prescriptions sur les émissions (p. ex. EURO4) auxquelles répond le véhicule.

L'étiquette-énergie se trouve dans le local de vente, sur la voiture ou à proximité immédiate. En plus de l'étiquette, le catalogue de consommation 2012 du TCS et SuisseEnergie est disponible dans tous les points de vente de nouvelles voitures de tourisme. Il contient une liste de toutes les voitures neuves qu'on peut acheter en Suisse.

La liste des véhicules est actualisée chaque mois sur le site www.suisseenergie.ch.

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie OFEN
Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen, adresse postale : CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00
energieschweiz@bfe.admin.ch, www.suisseenergie.ch

LA NOUVELLE ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LES VOITURES EST ARRIVÉE!

GRAND CONCOURS

Gagnez une Fiat 500 0.9 Twinair POP!

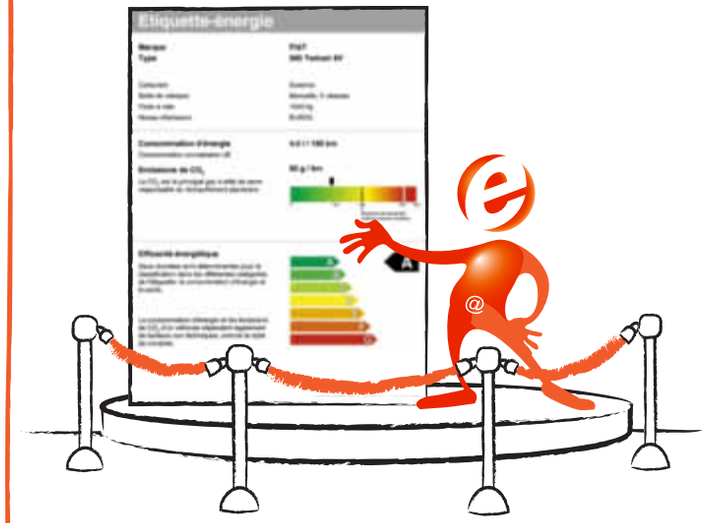

suisse energie.ch

Quels sont les objectifs de l'étiquette-énergie ?

L'étiquette-énergie vise à réduire la consommation d'énergie de la flotte de véhicules neufs et ainsi les émissions de CO_2 des voitures de tourisme.

Elle renseigne les acheteurs potentiels sur la consommation et l'efficacité énergétique des véhicules neufs ainsi que sur leurs émissions de CO_2. Elle donne des indications pour un achat énergétiquement intelligent.

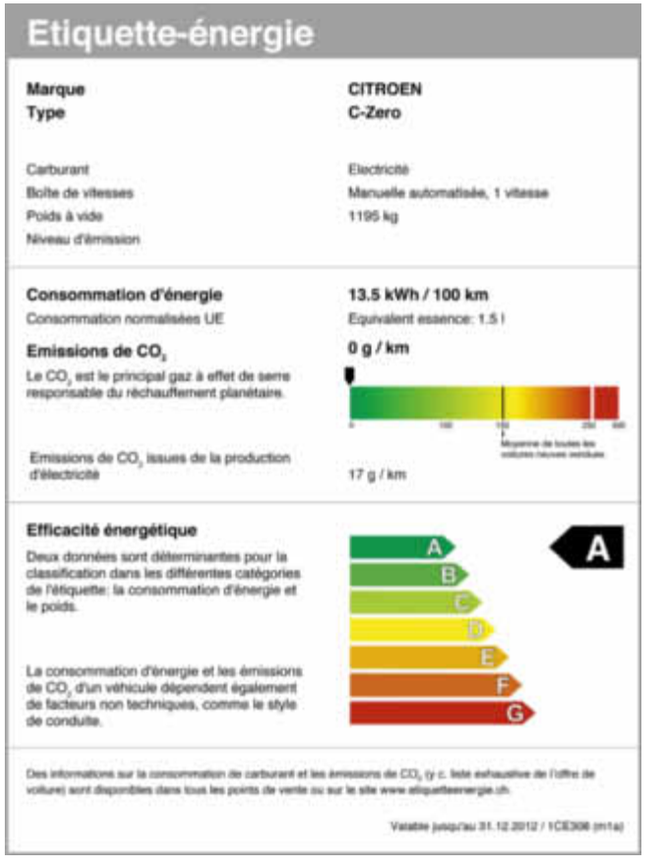

L'étiquette-énergie pour voitures de tourisme a été introduite en 2003. L'ordonnance pour l'étiquette-énergie a été révisée au 1er janvier 2012 suite aux expériences accumulées jusqu'ici. Au cours de cette révision, l'aspect de l'étiquette a été modernisé et certains contenus ont été modifiés. Ainsi, les émissions de CO_2 apparaissent en couleur sur la nouvelle étiquette et l'émission de CO_2 du modèle de véhicule exposé est comparée à la moyenne de tous les véhicules neufs vendus l'année précédente.

Pour quels véhicules l'étiquette est-elle obligatoire ?

La révision de l'étiquette-énergie s'applique désormais à toutes les voitures de tourisme produites en série (y compris voitures électriques) dont le poids ne dépasse pas 3500 kg et disposant de maximum 9 places. Les camping-cars, véhicules de livraison, camions et motocycles ne sont pas concernés.

Comment définit-on l'efficacité énergétique ?

La répartition dans les catégories d'efficacité A-G se base sur un indice.

Avec l'ordonnance révisée, l'indice se calcule pour 70% à partir de la consommation d'énergie absolue et pour 30% à partir de l'efficacité énergétique relative (consommation d'énergie/poids à vide).

Pourquoi mon véhicule est-il passé dans une moins bonne catégorie ?

La répartition dans les catégories d'efficacité est adaptée chaque année selon les dernières évolutions techniques. Puisque les véhicules sont de plus en plus efficaces, il arrive qu'un véhicule en catégorie A le 31.12 se retrouve en catégorie B le jour suivant.

L'étiquette-énergie offre-t-elle des avantages fiscaux dans le canton ?

Certains cantons utilisent l'étiquette-énergie comme base pour des rabais de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur. Comme cet impôt est souveraineté du canton, la Confédération n'a pas de pouvoir sur les modalités. Mais, pour remercier les acheteurs responsables, elle offre un aperçu des rabais et avantages financiers des cantons, assurances et sociétés de leasing à l'adresse www.energieetiquette.ch.
Pour toute question, vous pouvez vous adresser directement à l'office responsable de votre canton ou à l'entreprise concernée.